

----- Message transféré -----

**Sujet** : [INTERNET] Étude préalable milieux Aquatiques : Canut Sud  
**Date** : Tue, 11 Dec 2018 10:09:44 +0100  
**De** : David BOUIN  
**Pour** : enquete.bassincanut@gmail.com

Bonjour,

Je vous transmets ce mail dans le but de vous exprimer notre mécontentement.

Nous sommes propriétaire de l'étang de Parsac sur la commune de Saint Just, parcelles cadastrales ZS 1 et 3.

Vous avez mené une étude sur une propriété privé sans notre accord et d'une manière générale sans l'accord du conseil municipal sur la commune de Saint Just.

Sur votre étude vous souhaitez boucher notre étang.

Pourquoi le boucher alors qu'il a plus de 50 ans ?

D'un point de vue écologique celui-ci est poissonneux.

Il n'est ni pêché ni chassé et plusieurs nichées de canard s'y installent tous les ans.

Donc à l'état naturel !

De plus lors des incendies de 1976 et de 1989, il a servi de réserve d'eau pour les pompiers.

Je reste étonné du budget accordé à un projet comme celui-ci au regard de l'actualité.

C'est facile de travailler avec l'argent des autres...

À bon entendeur.

Cordialement,

Famille BOUIN